



MISE À JOUR SUR L'ÉTAT DES STOCKS DE HOMARD D'AMÉRIQUE (*HOMARUS AMERICANUS*) DANS LES ZONES DE PÊCHE DU HOMARD 27 À 32

CONTEXTE

La Direction de la gestion des ressources de la région des Maritimes de Pêches et des Océans Canada (MPO) a demandé une mise à jour de l'état des stocks de [homard d'Amérique](#) (*Homarus americanus*) dans les zones de pêche du homard (ZPH) 27 à 32. La présente réponse des Sciences sur les pêches découle de la réunion régionale d'examen par les pairs qui a eu lieu le 29 janvier 2026, concernant la mise à jour de l'état du stock de homard d'Amérique dans les zones de pêche du homard 27 à 32.

AVIS SCIENTIFIQUE

État des stocks

- Les stocks de homard des ZPH 27 à 32 se trouvent dans la zone saine, au-dessus du point de référence supérieur (PRS).
- L'indicateur principal de productivité du stock (taux de capture de la pêche commerciale) montre qu'il n'y a pas eu de changement dans l'état de ces stocks depuis la dernière évaluation.
- La pêche se poursuit en deçà du taux d'exploitation de référence (TER). Ces stocks ne sont pas considérés comme étant surexploités.

Tendances des stocks

- L'indicateur principal de productivité (taux de capture de la pêche commerciale) a augmenté au cours des 25 dernières années, mais pas au même rythme dans toutes les ZPH. La plupart des ZPH sont proches des sommets de la série chronologique sur 40 ans, à l'exception des ZPH 29 et 30 qui ont atteint un sommet à la fin des années 2010.
- L'indicateur principal d'exploitation montre une variabilité d'une année à l'autre dans chaque ZPH, mais celui-ci est demeuré relativement stable dans l'ensemble de la série chronologique. La ZPH 30 affiche une tendance générale à la hausse depuis 2015.
- Les débarquements sont très similaires aux taux de capture, les niveaux d'effort étant demeurés relativement stables dans les ZPH 27 à 32 au cours des dix dernières années. Les débarquements pour 2025 sont préliminaires, mais devraient être inférieurs aux niveaux de 2024 dans les ZPH 30 et 32 et près des niveaux de 2024 dans les autres ZPH.
- Les indices de recrutement dans les ZPH 27 à 32 ont montré une tendance générale à la hausse au cours des deux dernières décennies et sont à leur plus haut niveau ou presque tout au long de la série chronologique dans toutes les ZPH.

Considérations liées à l'écosystème et aux changements climatiques

- Les répercussions globales des variables écosystémiques ou des conditions océanographiques changeantes sur la productivité du stock de homard des ZPH 27 à 32 restent inconnues. Les changements dans les variables écosystémiques, comme la température et le pH de l'eau peuvent modifier le comportement du homard, qui peut à son tour modifier les taux de capture, qui est l'indicateur principal de la productivité dans les ZPH 27 à 32.

Avis sur le stock

- À l'heure actuelle, les stocks de homard dans les ZPH 27 à 32 se trouvent dans la zone saine; la stratégie de pêche actuelle permet de maintenir les stocks dans la zone saine, l'exploitation étant inférieure au TER (aucune donnée d'exploitation n'est disponible pour la ZPH 28).

BASE DE L'ÉVALUATION**Détails de l'évaluation****Année d'approbation de l'approche d'évaluation**

1^{er} octobre 2018 (Cook *et al.* 2020)

Type d'évaluation

Mise à jour de l'année intermédiaire

Date de l'évaluation la plus récente

Mise à jour de l'année intermédiaire

1. Dernière évaluation complète : 11 et 12 février 2019 (MPO 2020)
2. Dernière mise à jour d'une année intermédiaire : 24 janvier 2023 (MPO 2023)

Approche d'évaluation des stocks

1. Catégorie générale : Approches multiples
2. Catégorie spécifique : Fondée sur les indices (y compris les indices dépendants et indépendants de la pêche)

L'indicateur principal de productivité est le taux de capture non modélisé dépendant de la pêche en kilogramme par casier levé provenant des journaux de bord de la pêche commerciale.

L'indicateur principal d'exploitation provient de l'approche de modélisation du changement de proportions en continu (CCP) appliquée sur les données indépendantes de la pêche. La méthode du CCP fournit des estimations des paramètres de la population basées sur les changements observés au cours d'une seule saison de pêche dans les proportions observées des composantes de taille au sein de la population; La proportion d'individus de référence (homard de taille inférieure à la taille réglementaire) augmente avec les prélèvements cumulatifs de la composante exploitable (de taille réglementaire; MPO 2020).

Les données sur les débarquements provenant des journaux de bord commerciaux (dépendant de la pêche) et le taux de capture des recrues une année après la pêche (R-1) à partir des données indépendantes de la pêche sont tous deux suivis comme indicateurs secondaires de ces stocks, mais ne sont pas comparés aux points de référence établis.

Renseignements généraux sur les stocks, l'écosystème et la pêche

Les stocks de homard des ZPH 27 à 32 font partie de l'ensemble de la population de homards du plateau néoécossais. La pêche du homard dans les ZPH 27 à 32 se pratique au moyen de casiers dans l'est de la Nouvelle-Écosse (figure A1), avec une saison de pêche qui dure deux mois. Les dates de la saison de pêche varient entre ces ZPH, mais toutes se situent dans une fenêtre temporelle globale allant de la mi-avril à la mi-juillet (MPO 2020).

Hypothèse relative à la structure des stocks

Les ZPH 27 à 32 sont des unités fondées sur la gestion; elles ne représentent pas des unités biologiques. Chaque ZPH a des points de référence indépendants les uns des autres, y compris les ZPH adjacentes. Le déplacement du homard entre les zones de gestion est connu, mais n'est pas quantifié dans cette approche d'évaluation.

Points de référence

Tableau 1. Points de référence des zones de pêche du homard (ZPH) 27 à 32. Les points de référence de la productivité sont exprimés en kilogrammes par casier levé. S.O. signifie que les données ne sont pas disponibles.

ZPH	Point de référence limite (PRL)	Point de référence supérieur (PRS)	Taux d'exploitation de référence (TER)	Point de référence cible (PRC)
27	0,14	0,27	0,89	S.O.
28	0,12	0,25	S.O. ¹	S.O.
29	0,11	0,22	0,83	S.O.
30	0,28	0,56	0,83	S.O.
31A	0,16	0,31	0,86	S.O.
31B	0,16	0,32	0,84	S.O.
32	0,14	0,29	0,84	S.O.

¹ Données insuffisantes pour déterminer le taux d'exploitation de référence (TER).

Les données sur les prises par unité d'effort (PUE) de 1990 à 2016 ont servi à définir le PRS et le point de référence limite (PRL; Cook *et al.* 2020). La médiane propre aux ZPH de cette série chronologique est utilisée comme approximation de la biomasse au rendement maximal durable (BRMD) et le PRS et le PRL ont été fixés à 80 % et 40 % de cette approximation de BRMD, respectivement. Le TER est défini comme le 75^e quantile de la distribution a posteriori du taux d'exploitation maximal modélisé par la méthode du changement de proportions en continu sur l'ensemble de la série chronologique dans chaque ZPH.

Pour les deux indicateurs primaires, la médiane mobile sur trois ans propre à chaque ZPH est comparée à son point de référence respectif pour cette ZPH.

Données

Les journaux de bord commerciaux dépendants de la pêche sont utilisés pour l'indicateur de productivité et les indicateurs secondaires des débarquements et de l'effort pour les ZPH 27 à 32. Ces journaux de bord comprennent des renseignements sur la date, l'emplacement (quadrillage), l'effort et les prises estimées de la pêche. Au moment de la rédaction de cette mise à jour des stocks, certains journaux de bord commerciaux n'avaient pas été remis, et n'ont donc pas pu être inclus dans la présente évaluation. Pour 2025, dans les ZPH où l'on utilisait la

déclaration traditionnelle au moyen journaux de bord papier (ZPH 27, 31A, 31B, 32), les journaux de bord manquants varient de 24 % dans la ZPH 27 à 7 % dans la ZPH 31B. Pour les ZPH où l'on utilise des journaux de bord électroniques obligatoires, aussi appelés JBE (ZPH 28, 29 et 30), la déclaration quotidienne est légalement requise; cependant, la transition vers les JBE a rendu difficile l'évaluation des taux réels de soumission quotidienne.

Les données indépendantes de la pêche tirées du projet d'échantillonnage au casier sur le recrutement éclairent l'indicateur principal d'exploitation et l'indicateur secondaire de recrutement au moyen des taux de capture de homards de taille inférieure à la taille réglementaire. Ce projet fait appel à des pêcheurs volontaires prêts à fournir des données détaillées sur le homard capturé dans des casiers normalisés tout au long de la saison de pêche commerciale. La ZPH 28 ne recueille pas suffisamment de données pour étayer les indices d'exploitation ou de recrutement. Au moment de la rédaction de cette mise à jour des stocks, toutes les données de cette source de données n'étaient pas disponibles pour 2025. Ces données manquantes varient entre 5 % dans la ZPH 32 et 30 % dans la ZPH 27.

ÉVALUATION

Historique des débarquements, de l'effort et des taux de capture

Les ZPH 27 à 32 sont situées sur la côte atlantique de l'est de la Nouvelle-Écosse. Au cours des 20 dernières années, l'effort de pêche (tel que mesuré par le nombre total de casiers levés) est demeuré relativement stable, car les saisons de pêche d'une durée deux mois sont relativement courtes dans ces ZPH. Les pêcheurs exploitent généralement l'ensemble de leur équipement tous les jours de la saison de pêche, si les conditions météorologiques le permettent. Au cours de la même période, les taux de capture (et les débarquements qui en résultent) ont commencé à augmenter du début au milieu des années 2000, après avoir été relativement stables au cours des 20 dernières années dans la plupart de ces ZPH. Bien que les ZPH 29 et 31A aient connu une tendance à la baisse du début au milieu des années 2010, elles ont toutes deux rebondi et les taux de capture et les débarquements pour toutes les ZPH restent élevés (avec des niveaux proches des records dans les ZPH 27, 31A, 31B et 32).

L'indicateur principal de la productivité (taux de capture de la pêche commerciale) ne devrait pas changer considérablement avec l'ajout des données manquantes des journaux de bord; toutefois, les débarquements et l'effort augmenteront, car ils sont cumulatifs pour tous les journaux de bord reçus.

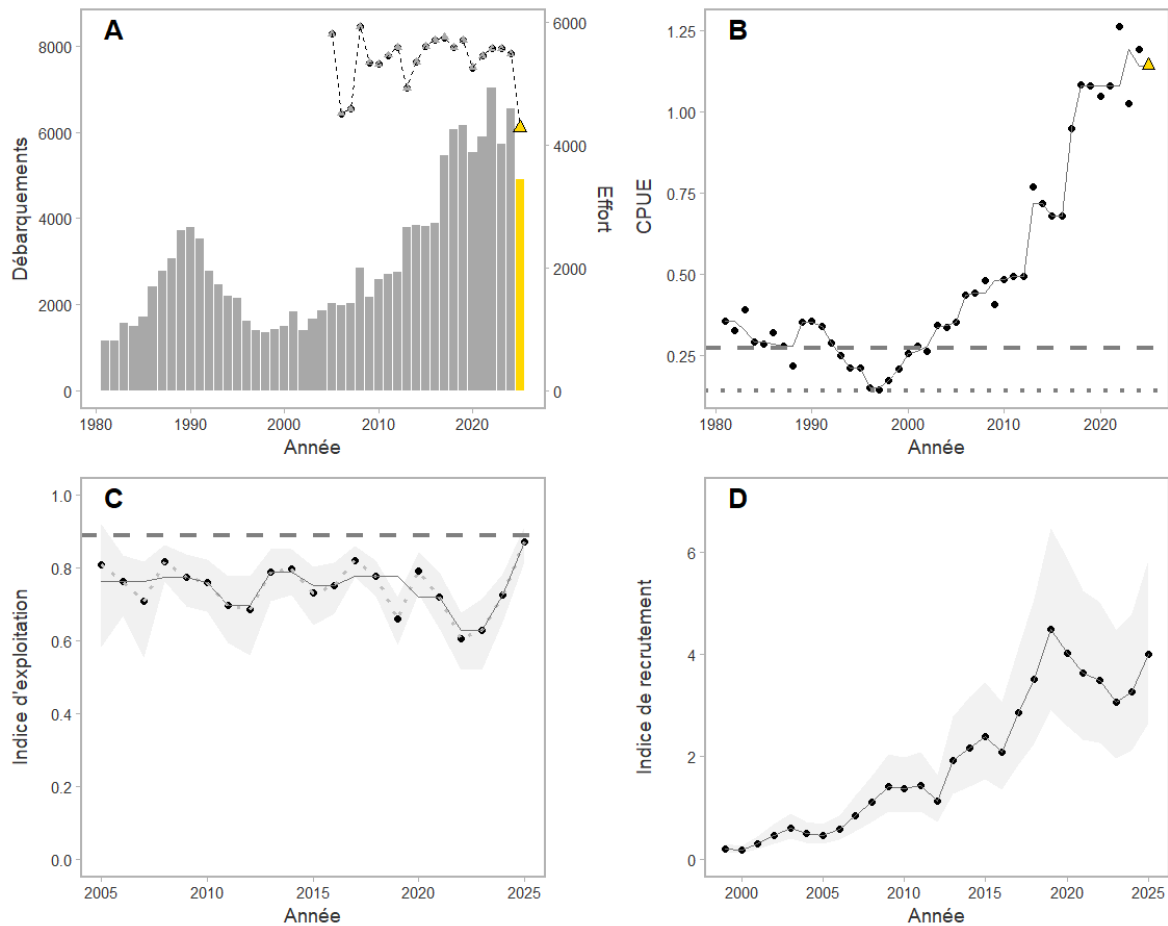


Figure 1. Zone de pêche du homard 27. (A) Série chronologique des débarquements (tonnes; barres) et de l'effort (casiers en milliers; ligne); enregistrements incomplets des débarquements et de l'effort pour 2025 (jaune); (B) Taux de capture de la pêche commerciale (prises par unité d'effort [PUE]) en kilogrammes par casier levé (kg/CL; points noirs) par rapport au point de référence limite (PRL, pointillés) et au point de référence supérieur du stock (PRS; tirets), noter que le triangle jaune indique des données incomplètes pour la saison de pêche 2025; (C) Série chronologique des estimations de l'exploitation calculées par la méthode du changement de proportions en continu (CPC; points noirs) avec intervalles de crédibilité à 95 % (ombres grises) et le taux d'exploitation de référence (TER; ligne tiretée grise); (D) Série chronologique des taux de prises du relevé au casier sur le recrutement en homards par casier (points noirs), avec intervalles de crédibilité à 95 % (ombres grises), à partir des homards modélisés de taille non réglementaire (entre 70 et 82,5 mm). Dans les panneaux B et C, les lignes pleines représentent les médianes mobiles sur 3 ans.

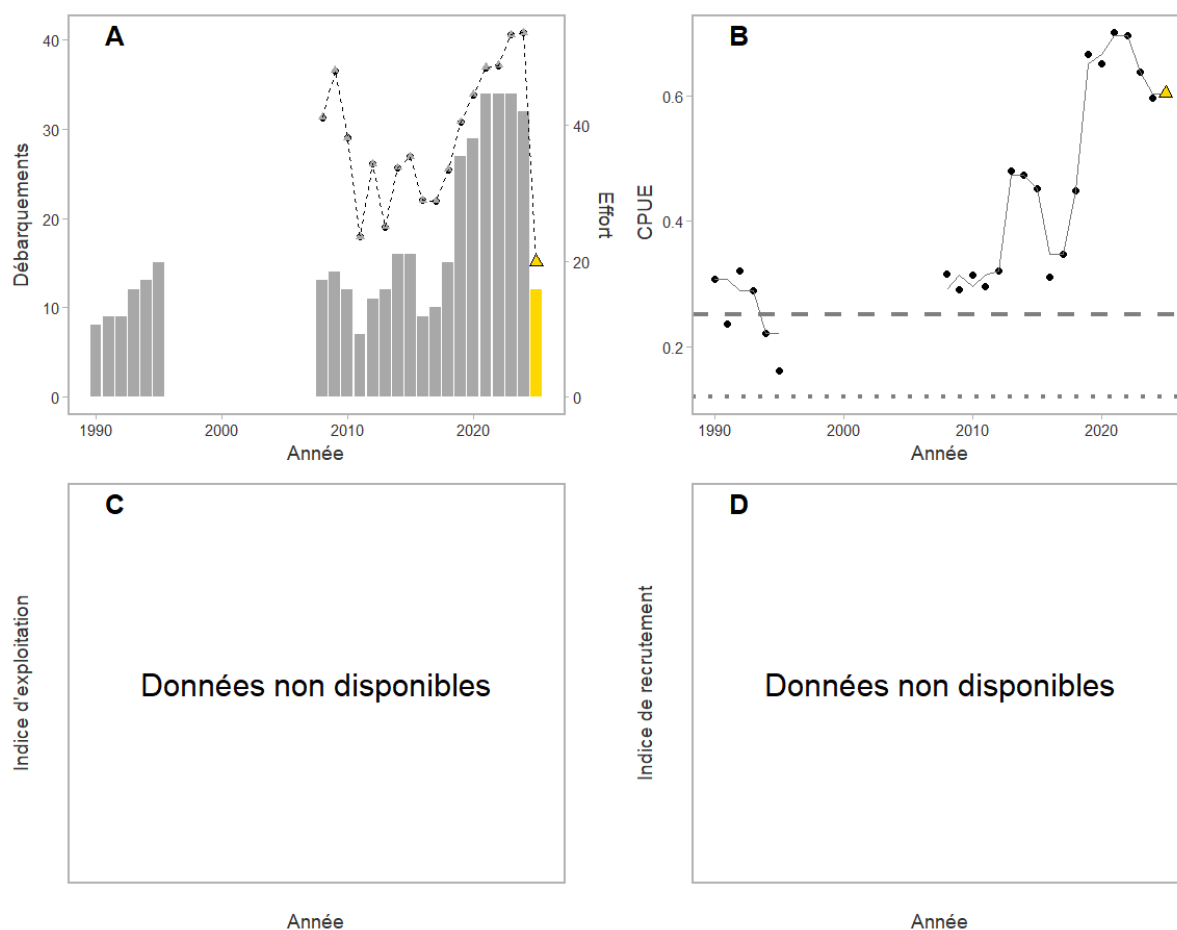


Figure 2. Zone de pêche du homard 28. (A) Série chronologique des débarquements (tonnes; barres) et de l'effort (casiers en milliers; ligne); enregistrements incomplets des débarquements et de l'effort pour 2025 (jaune); Les données pour la période de 1996 à 2007 ne sont pas indiquées en raison de considérations relatives à la protection des renseignements personnels. (B) Taux de capture de la pêche commerciale (prises par unité d'effort [PUE]) en kilogrammes par casier levé (kg/CL; points noirs) par rapport au point de référence limite (PRL, pointillés) et au point de référence supérieur du stock (PRS; tirets), noter que le triangle jaune indique des données incomplètes pour la saison de pêche 2025; (C) Indice d'exploitation, données non disponibles (D) Indice de recrutement, données non disponibles. Dans le panneau B, la ligne pleine représente la médiane mobile sur trois ans.

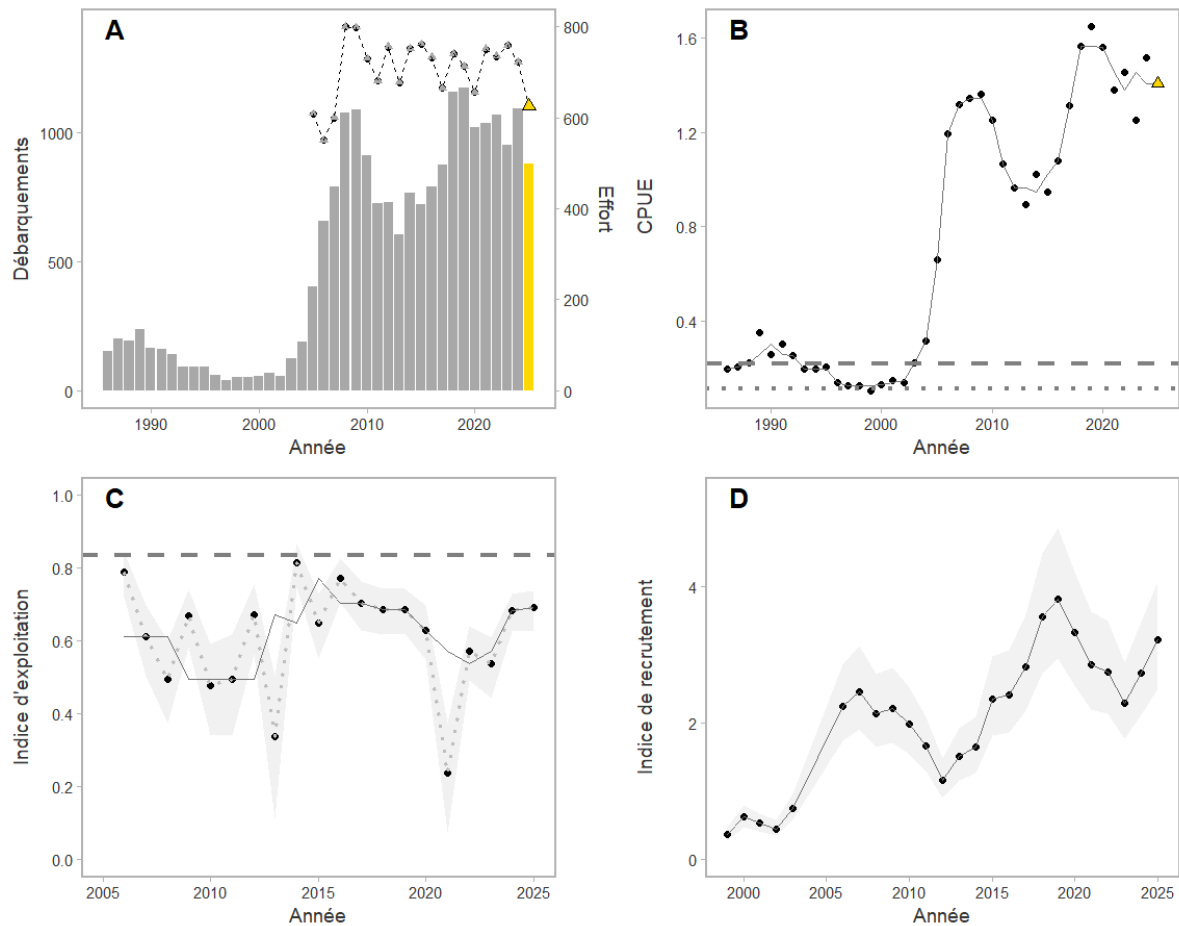


Figure 3. Zone de pêche du homard 29. (A) Série chronologique des débarquements (tonnes; barres) et de l'effort (casiers en milliers; ligne); enregistrements incomplets des débarquements et de l'effort pour 2025 (jaune); (B) Taux de capture de la pêche commerciale (prises par unité d'effort [PUE]) en kilogrammes par casier levé (kg/CL; points noirs) par rapport au point de référence limite (PRL, pointillés) et au point de référence supérieur du stock (PRS; tirets), noter que le triangle jaune indique des données incomplètes pour la saison de pêche 2025; (C) Série chronologique des estimations de l'exploitation calculées par la méthode du changement de proportions en continu (CPC; points noirs) avec intervalles de crédibilité à 95 % (ombres grises) et le taux d'exploitation de référence (TER; ligne tiretée grise); (D) Série chronologique des taux de prises du relevé au casier sur le recrutement en homards par casier (points noirs), avec intervalles de crédibilité à 95 % (ombres grises), à partir des homards modélisés de taille non réglementaire (entre 70 et 84 mm). Dans les panneaux B et C, les lignes pleines représentent les médianes mobiles sur 3 ans.

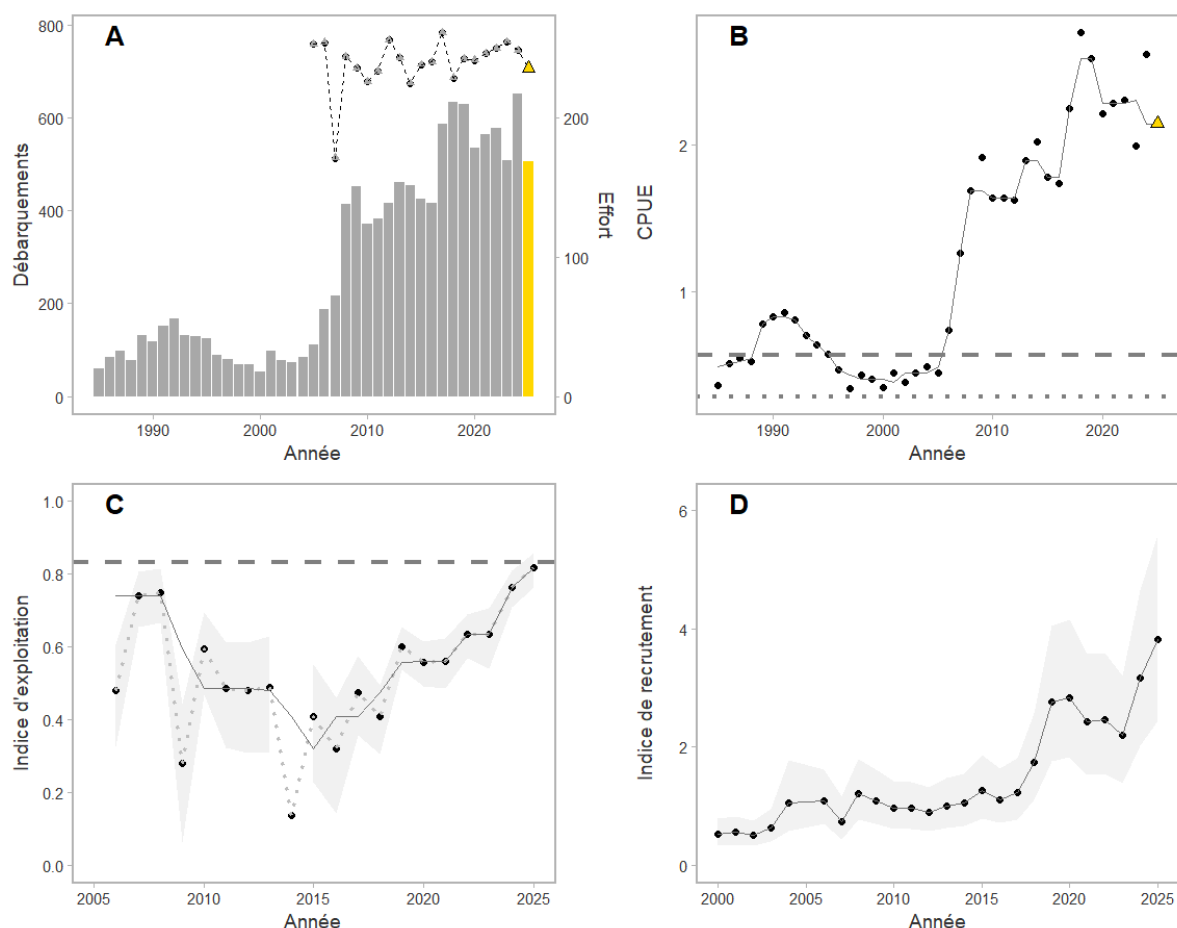


Figure 4. Zone de pêche du homard 30. (A) Série chronologique des débarquements (tonnes; barres) et de l'effort (casiers en milliers; ligne); enregistrements incomplets des débarquements et de l'effort pour 2025 (jaune); (B) Taux de capture de la pêche commerciale (prises par unité d'effort [PUE]) en kilogrammes par casier levé (kg/CL; points noirs) par rapport au point de référence limite (PRL, pointillés) et au point de référence supérieur du stock (PRS; tirets), noter que le triangle jaune indique des données incomplètes pour la saison de pêche 2025; (C) Série chronologique des estimations de l'exploitation calculées par la méthode du changement de proportions en continu (CPC; points noirs) avec intervalles de crédibilité à 95 % (ombres grises) et le taux d'exploitation de référence (TER; ligne tiretée grise); (D) Série chronologique des taux de prises du relevé au casier sur le recrutement en homards par casier (points noirs), avec intervalles de crédibilité à 95 % (ombres grises), à partir des homards modélisés de taille non réglementaire (entre 70 et 82,5 mm). Dans les panneaux B et C, les lignes pleines représentent les médianes mobiles sur 3 ans.

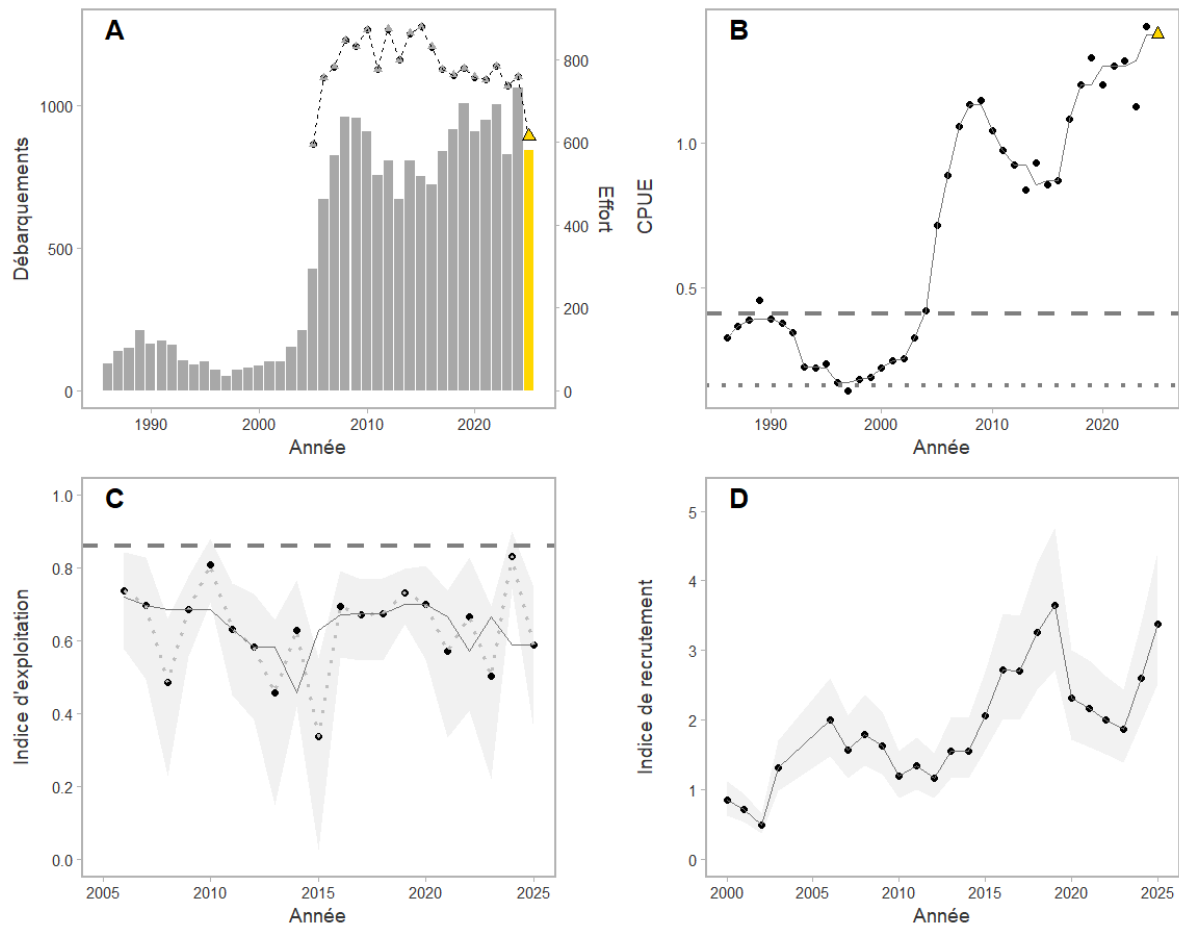


Figure 5. Zone de pêche du homard 31A. (A) Série chronologique des débarquements (tonnes; barres) et de l'effort (casiers en milliers; ligne); enregistrements incomplets des débarquements et de l'effort pour 2025 (jaune); (B) Taux de capture de la pêche commerciale (prises par unité d'effort [PUE]) en kilogrammes par casier levé (kg/CL; points noirs) par rapport au point de référence limite (PRL, pointillés) et au point de référence supérieur du stock (PRS; tirets), noter que le triangle jaune indique des données incomplètes pour la saison de pêche 2025; (C) Série chronologique des estimations de l'exploitation calculées par la méthode du changement de proportions en continu (CPC; points noirs) avec intervalles de crédibilité à 95 % (ombres grises) et le taux d'exploitation de référence (TER; ligne tiretée grise); (D) Série chronologique des taux de prises du relevé au casier sur le recrutement en homards par casier (points noirs), avec intervalles de crédibilité à 95 % (ombres grises), à partir des homards modélisés de taille non réglementaire (entre 70 et 82,5 mm). Dans les panneaux B et C, les lignes pleines représentent les médianes mobiles sur 3 ans.

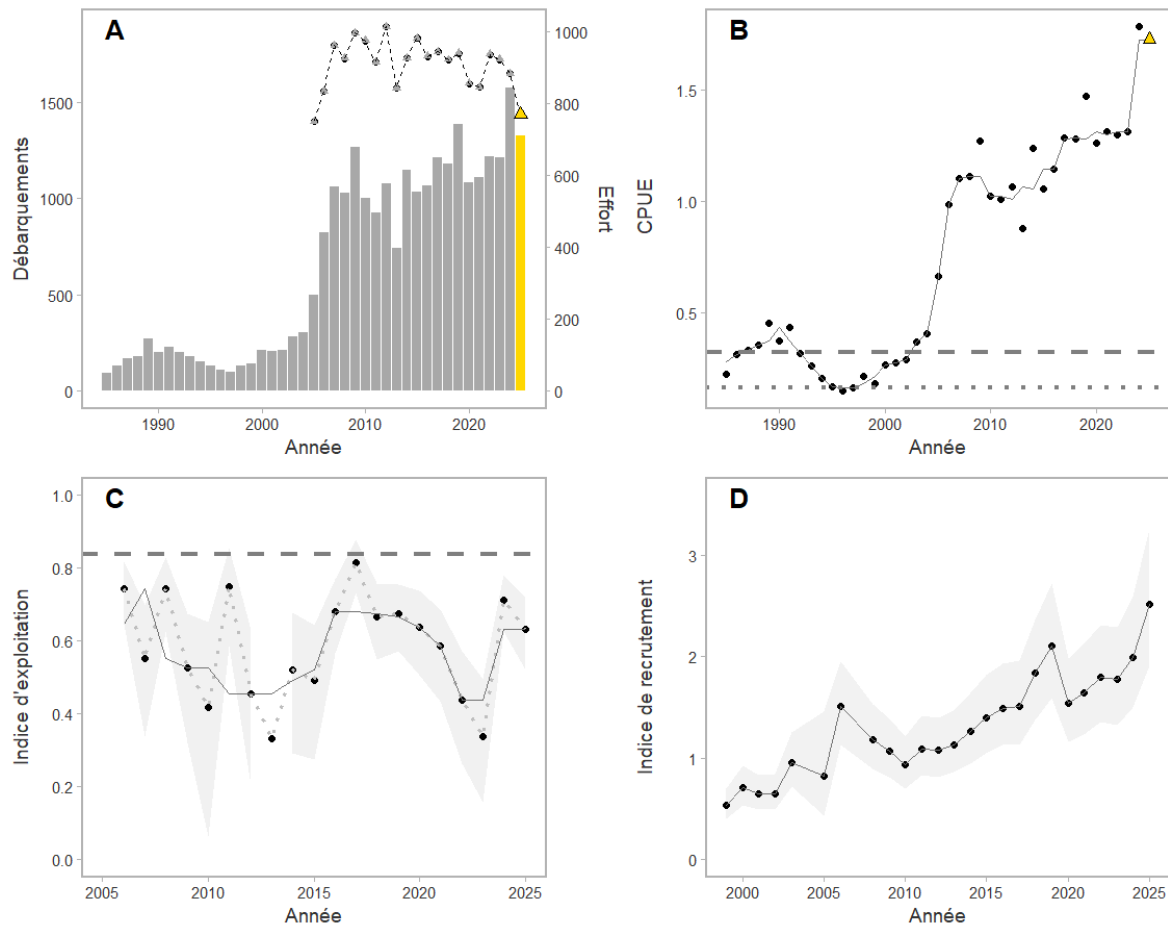


Figure 6. Zone de pêche du homard 31B (A) Série chronologique des débarquements (tonnes; barres) et de l'effort (casiers en milliers; ligne); enregistrements incomplets des débarquements et de l'effort pour 2025 (jaune); (B) Taux de capture de la pêche commerciale (prises par unité d'effort [PUE]) en kilogrammes par casier levé (kg/CL; points noirs) par rapport au point de référence limite (PRL, pointillés) et au point de référence supérieur du stock (PRS; tirets), noter que le triangle jaune indique des données incomplètes pour la saison de pêche 2025; (C) Série chronologique des estimations de l'exploitation calculées par la méthode du changement de proportions en continu (CPC; points noirs) avec intervalles de crédibilité à 95 % (ombres grises) et le taux d'exploitation de référence (TER; ligne tiretée grise); (D) Série chronologique des taux de prises du relevé au casier sur le recrutement en homards par casier (points noirs), avec intervalles de crédibilité à 95 % (ombres grises), à partir des homards modélisés de taille non réglementaire (entre 70 et 82,5 mm). Dans les panneaux B et C, les lignes pleines représentent les médianes mobiles sur 3 ans.

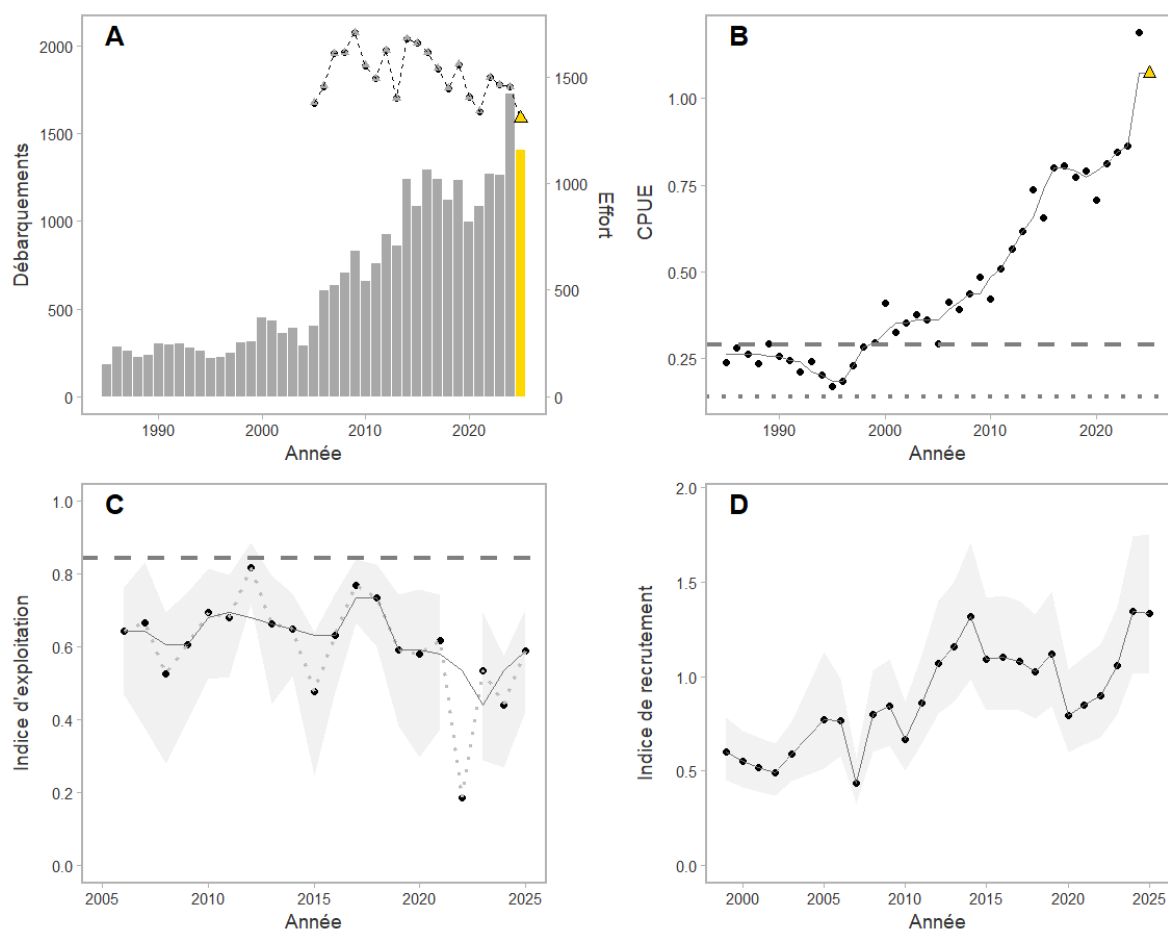


Figure 7. Zone de pêche du homard 32. (A) Série chronologique des débarquements (tonnes; barres) et de l'effort (casiers en milliers; ligne); enregistrements incomplets des débarquements et de l'effort pour 2025 (jaune); (B) Taux de capture de la pêche commerciale (prises par unité d'effort [PUE]) en kilogrammes par casier levé (kg/CL; points noirs) par rapport au point de référence limite (PRL, pointillés) et au point de référence supérieur du stock (PRS; tirets), noter que le triangle jaune indique des données incomplètes pour la saison de pêche 2025; (C) Série chronologique des estimations de l'exploitation calculées par la méthode du changement de proportions en continu (points noirs) avec intervalles de crédibilité à 95 % (ombres grises) et le taux d'exploitation de référence (TER; ligne tiretée grise). (D) Série chronologique des taux de prises du relevé au casier sur le recrutement en homards par casier (points noirs), avec intervalles de crédibilité à 95 % (ombres grises), à partir des homards modélisés de taille non réglementaire (entre 70 et 82,5 mm). Dans les panneaux B et C, les lignes pleines représentent les médianes mobiles sur 3 ans.

État des stocks et tendances

Tableau 2. Valeurs préliminaires des indicateurs primaires de productivité et d'exploitation pour les zones de pêche du homard (ZPH) 27 à 32 et valeur médiane mobile sur trois ans aux fins de comparaison avec les points de référence établis de l'approche de précaution. Les prises par unité d'effort (PUE) sont exprimées en kilogrammes par casier levé (kg/CL). S.O. signifie que les données ne sont pas disponibles.

ZPH	PUE (kg/CL)	PUE Médiane mobile	Point de référence limite (PRL)	Point de référence supérieur (PRS)	Indice d'exploitation	Indice d'exploitation Médiane mobile	Taux d'exploitation de référence (TER)
27	1,14	1,14	0,14	0,27	0,87	0,87	0,89
28	0,60	0,60	0,12	0,25	S.O.	S.O. ¹	S.O. ¹
29	1,41	1,41	0,11	0,22	0,69	0,69	0,83
30	2,15	2,15	0,28	0,56	0,82	0,82	0,83
31A	1,38	1,38	0,16	0,31	0,59	0,59	0,86
31B	1,73	1,73	0,16	0,32	0,63	0,63	0,84
32	1,08	1,08	0,14	0,29	0,59	0,59	0,84

¹ Données insuffisantes pour déterminer l'indice d'exploitation et le taux d'exploitation de référence.

Indicateur primaire de productivité – Taux de capture de la pêche commerciale

Les PUE demeurent près des sommets historiques dans les ZPH 27 à 32, comparativement à la série chronologique après 1985. Toutes les ZPH se situent au-dessus de leur PRS respectif et sont considérées comme étant dans la zone saine (figures 1 à 7, panneaux B; tableau 2).

Indicateur primaire de l'exploitation – CCP

L'estimation ponctuelle annuelle et la médiane mobile sur trois ans de l'estimation de l'exploitation calculée selon la méthode du CCP sont sous le TER dans les ZPH 27 à 32 (figures 1 à 7, panneaux C; tableau 2), à l'exception de la ZPH 28 où aucune donnée n'est disponible pour déterminer un indice d'exploitation et un TER du stock. Les ZPH 27 et 30 se trouvent près du TER. Ces stocks ne sont pas considérés comme surexploités.

Indicateur secondaire – Effort et débarquements de la pêche commerciale

Les débarquements sont très similaires aux taux de capture, les niveaux d'effort étant demeurés relativement stables dans les ZPH 27 à 32 au cours des dix dernières années (figures 1 à 7; panneaux A). D'après les taux de capture, une fois que toutes les données sur les débarquements auront été reçues, les débarquements en 2025 devraient être inférieurs aux niveaux de 2024 dans les ZPH 30 et 32 et proches des niveaux de 2024 dans les autres ZPH.

Indicateur secondaire – Taux de capture à une taille inférieure à la taille réglementaire du relevé au casier sur le recrutement

Le nombre de homards R-1 (figures 1 et 3 à 7, panneaux D) dans le projet de relevé au casier sur le recrutement a augmenté dans toutes les ZPH en 2025 par rapport à 2024, à l'exception de la ZPH 32, pour laquelle les données demeurent relativement inchangées. Les indices de recrutement dans les ZPH 27 à 32 ont montré une tendance générale à la hausse au cours des deux dernières décennies.

État actuel

Toutes les ZPH se trouvent dans la zone saine, leur principal indicateur de productivité étant supérieur à leur PRS. Ces valeurs varient de 2,4 fois le PRS (ZPH 28) à 6,4 fois le PRS (ZPH 29).

Historique de gestion

Les mesures de gestion de cette pêche à effort contrôlé sont stables depuis de nombreuses années. Le nombre de permis et de casiers par permis, la durée de la saison, ainsi que la taille réglementaire minimale n'ont pas changé. Les débarquements et l'effort de pêche sont illustrés aux figures 1 à 7 (panneau A) et décrits ci-dessus. La ZPH 31A a gardé la même durée de saison, mais la date de début a été devancée de sept jours en 2025.

Considérations liées à l'écosystème et aux changements climatiques

Les répercussions globales des variables écosystémiques ou des conditions océanographiques changeantes sur la productivité des stocks de homards des ZPH 27 à 32 restent inconnues. Les changements dans les variables écosystémiques, comme la température et le pH de l'eau peuvent modifier le comportement du homard, qui peut à son tour modifier les taux de capture, qui est l'indicateur principal de la productivité dans les ZPH 27 à 32. Des considérations écosystémiques ont été explorées dans le cadre (Cook *et al.* 2018), mais elles ne sont pas intégrées dans les mises à jour annuelles.

Avis sur les stocks

À l'heure actuelle, les stocks de homard dans les ZPH 27 à 32 se trouvent dans la zone saine; la stratégie de pêche actuelle a permis de maintenir les stocks dans la zone saine, l'exploitation étant inférieure au taux d'exploitation de référence (aucune donnée d'exploitation n'est disponible pour la ZPH 28). Les données accessibles et l'approche d'évaluation pour le homard des ZPH 27 à 32 ne fournissent pas de projections pour le stock.

SOURCES D'INCERTITUDE

Le recours à des données dépendantes de la pêche pour l'évaluation des stocks de homard dans les ZPH 27 à 32 renforce l'incertitude, car le comportement des homards (la capturabilité, le déplacement, etc.) peut avoir une incidence sur les résultats. Néanmoins, l'utilisation d'indicateurs de l'état des stocks constants d'une année à l'autre permet la création d'un indice révélateur de la santé des stocks et du rendement de la pêche. Au moment de rédiger la présente mise à jour sur l'état du stock, certains des journaux de bord de la pêche commerciale n'avaient pas encore été reçus par le Secteur des sciences du MPO. Même si les données sur les débarquements, l'effort de pêche et les PUE ne modifieront vraisemblablement pas l'indicateur principal de productivité et l'état du stock connexe de manière importante, elles ne peuvent être considérées comme finales.

En 2025, les pêcheurs commerciaux des ZPH 28, 29 et 30 sont passés des journaux de bord papier aux journaux de bord électroniques obligatoires pour la déclaration quotidienne des prises, de l'effort et du lieu de pêche. Malgré cette transition, les débarquements ont continué d'être documentés dans le cadre d'un processus de déclaration papier nouvellement mis à jour. Les difficultés associées à l'utilisation de la nouvelle plateforme de journaux de bord électroniques, combinées à un manque de clarté concernant la soumission appropriée des dossiers papier sur les débarquements, ont introduit une incertitude supplémentaire dans

l'ensemble de données 2025. Par conséquent, les données de ces ZPH peuvent ne pas être directement comparables à celles des années précédentes.

Au cours des dernières années, les fermetures de la pêche pour les sources traditionnelles d'appât (p. ex. le maquereau et le hareng atlantique) ont poussé certains pêcheurs à changer le type d'appât dans leurs casiers à homard. Cette situation pourrait avoir une incidence sur les taux de prise des pêcheurs utilisant des appâts différents de ceux qu'ils utilisent habituellement. On ignore si ces variations du taux de prises seraient positives ou négatives.

Afin de mieux comprendre les effets des prélèvements sur la population de homard, le Secteur des sciences du MPO exige une déclaration normalisée et en temps opportun pour tous les débarquements, y compris les accès commerciaux et fondés sur les droits (à des fins alimentaires, sociales et rituelles et de subsistance convenable). La déclaration des débarquements provenant de la pêche fondée sur les droits continue de s'améliorer et devrait être en mesure de mieux éclairer les évaluations du stock en parallèle avec les prélèvements commerciaux.

Les activités de pêche illicite et non déclarée représentent des prélèvements supplémentaires des stocks de homards. Les effets de ces prélèvements ne peuvent être comptabilisés actuellement en vue de produire un avis scientifique, ce qui mène à une augmentation de l'incertitude concernant l'état du stock.

LISTE DES PARTICIPANTS À LA RÉUNION

Nom	Appartenance
Shelley Armsworthy	MPO, Sciences, région des Maritimes
Melanie Barrett	MPO, Sciences, région des Maritimes
Adam Cook	MPO, Sciences, région des Maritimes
Kristian Curran	MPO, Sciences, région de la capitale nationale
Cheryl Denton	MPO, Sciences, région des Maritimes
Verna Docherty	MPO, Gestion des ressources, région des Maritimes
David Hardie	MPO, Sciences, région des Maritimes
Lei Harris	MPO, Sciences, région des Maritimes
Kelsey Hayden	MPO, Gestion des ressources, région des Maritimes
Victoria Howse	MPO, Sciences, région des Maritimes
Clara Montreuil	MPO, Sciences, région des Maritimes
Shannan Murphy	MPO, Sciences, région de la capitale nationale
Daphne Themelis	MPO, Sciences, région des Maritimes
Susan Thompson	MPO, Sciences, région de la capitale nationale
Ben Zisseron (responsable)	MPO, Sciences, région des Maritimes

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS

Cook, A.M., P.B. Hubley, C. Denton et V. Howse. [Évaluation de 2018 du cadre pour le homard d'Amérique \(*Homarus americanus*\) dans les ZPH 27 à 33](#). Secr. can. des avis sci. du MPO. Doc. de rech. 2020/017. vi + 263 p.

MPO. 2020. [Évaluation du homard d'Amérique \(*Homarus americanus*\) dans les zones de pêche du homard 27 à 32](#). Secr. can. des avis sci. du MPO. Avis sci. 2020/026

MPO. 2023. [Mise à jour de l'état des stocks de homard d'Amérique \(*Homarus americanus*\) dans les zones de pêche du homard 27 à 32 en 2022](#). Secr. can. des avis sci. du MPO. Rép. des Sci. 2023/014.

ANNEXE

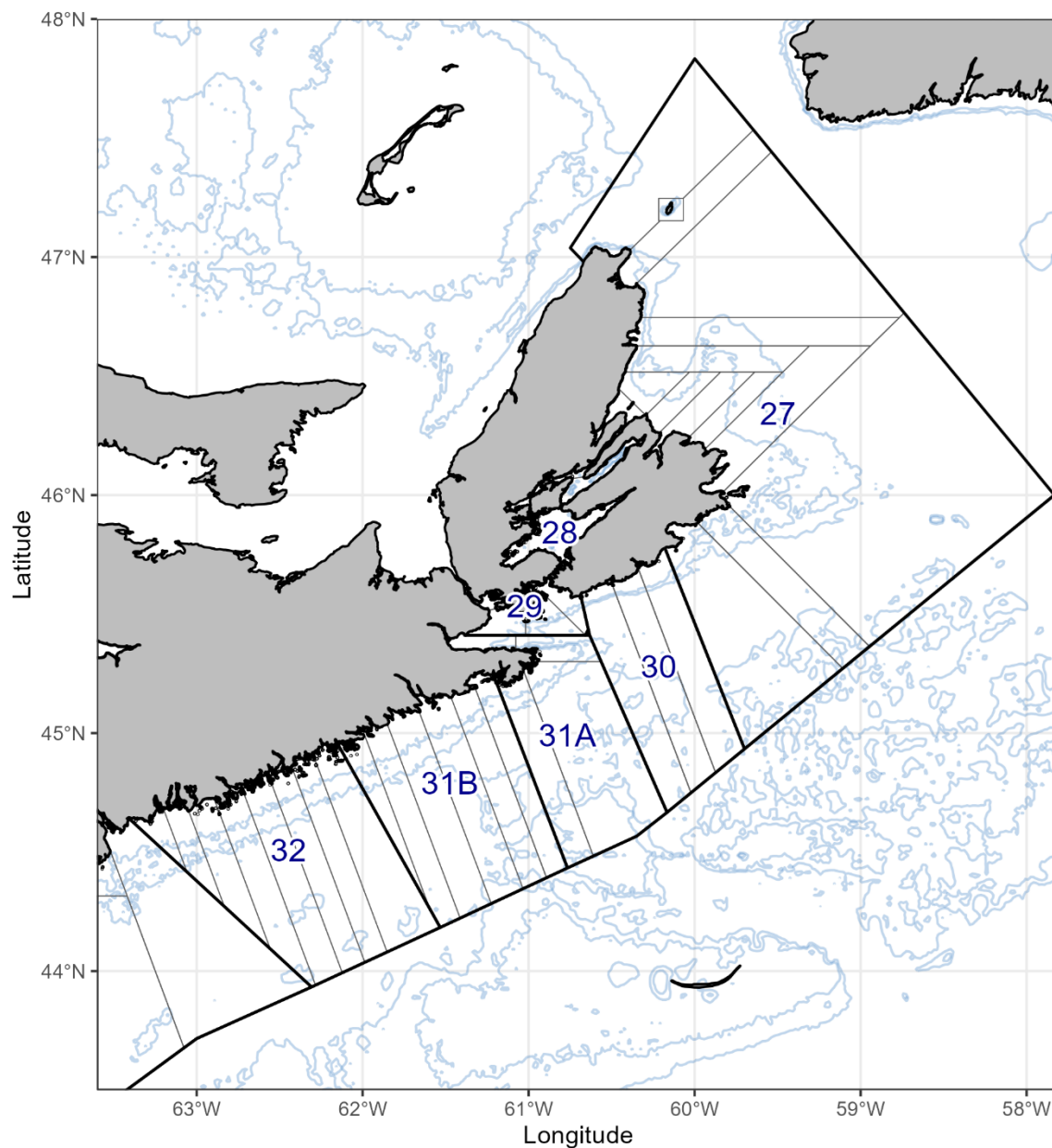


Figure A1. Carte des zones de pêche du homard (ZPH) 27 à 32 situées sur la côte atlantique de l'est de la Nouvelle-Écosse. Les lignes grises dans chaque ZPH délimitent le quadrillage des journaux de bord.

CE RAPPORT EST DISPONIBLE AUPRÈS DU :

Centre des avis scientifiques (CAS)
Région des Maritimes
Pêches et Océans Canada
Institut océanographique de Bedford
C.P. 1006, 1, promenade Challenger
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
Canada B2Y 4A2

Courriel : MaritimesRAP.XMAR@dfo-mpo.gc.ca
Adresse Internet : www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/

ISSN 1919-3815

ISBN 978-0-662-31189-8 N° cat. Fs70-7/2026-023F-PDF

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre du
ministère des Pêches et des Océans, 2026

Ce rapport est publié sous la [Licence du gouvernement ouvert – Canada](#).



La présente publication doit être citée comme suit :

MPO. 2026. Mise à jour sur l'état des stocks de homard d'Amérique (*Homarus americanus*) dans les zones de pêche du homard 27 à 32. Secr. can. des avis sci. du MPO. Rép. des Sci. 2026/023.

Also available in English:

DFO. 2026. *Stock Status Update for American Lobster (Homarus americanus) in Lobster Fishing Areas 27–32. DFO Can. Sci. Advis. Sec. Sci. Resp. 2026/023.*